



Commune de La Sagne

INFO POPULATION

Le Conseil communal communique les informations suivantes :

Conseil général

Lors de sa séance du 3 juin 2024, le Conseil général a approuvé les comptes 2023 qui affichent un excédent de revenus (bénéfice) de CHF 320'911.05. Par ailleurs, une demande de crédit pour la création d'un local au bâtiment du chauffage à distance pour les travaux publics et le garde forestier a été acceptée. A relever également que le rapport du Conseil communal relatif à la diminution de 20 centimes par mètre cube du tarif de la fourniture d'eau potable a été approuvé avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2024. En revanche, la redevance cantonale augmente de 10 centimes par mètre cube.

Composition du bureau du Conseil général pour l'année 2024-2025

Lors de la séance constitutive du 10 juin 2024, les personnes suivantes ont été nommées au bureau du Conseil général :

M. Didier Benoit, président

M. Meryl Botteron, vice-président

Mme Elise Benoit, secrétaire

Mme Carole Meister, vice-secrétaire

Organisation du Conseil communal et répartition des dicastères pour l'année 2024-2025

Les membres du Conseil communal ont été nommés et se sont répartis les dicastères de la manière suivante :

M. Fritz Schmid, président

Dicastères : Eau potable - Eaux usées / Bâtiments - Eglises - Cimetière / Transports

Mme Manuela Sauser, vice-présidente

Dicastères : Travaux publics / Gestion des déchets / Sécurité publique

M. Laurent Benoit, secrétaire

Dicastères : Sport - Culture - Loisirs - Tourisme / Agriculture - Domaines / Sylviculture

M. Charles Häsler, vice-secrétaire

Dicastères : Finances - Impôts / Aménagement - Urbanisme - Constructions / Energie

Mme Corinne Haesler, membre

Dicastères : Administration - Informatique / Santé - Sécurité sociale / Enseignement et formation



Police rurale / Police des chiens

En période de végétation, soit du 1^{er} mai au 31 octobre, il est interdit de traverser les prés et champs en dehors des chemins officiels balisés.

Nous rappelons aux propriétaires de chiens qu'ils doivent assurer la maîtrise de leur animal, dans la localité comme en forêt en veillant au respect et au maintien de la propreté des propriétés privées, des terres agricoles et du domaine public. Les aboiements ne doivent pas incommoder le voisinage.

Parkings de la rue de la Gare et des Gouttes

Désormais, le stationnement aux parkings publics à l'est de la rue de la Gare et des Gouttes est autorisé pour une durée maximale de 48 heures. Nous rappelons que, selon la loi sur les déchets et les sites pollués (LDSP), *il est interdit d'abandonner tout véhicule automobile, remorque ou bateau dépourvu des plaques de contrôle réglementaires et parké à la vue du public sur un bien-fonds public ou privé.*

Amendes QR Code

Dès le 1^{er} juillet 2024, le service de la sécurité publique utilisera un nouveau système électronique de gestion des amendes d'ordre sur le territoire communal.

Fini le carnet à souches, le fichet orange, le bulletin de versement et l'enveloppe en plastique. Place au code QR et au traitement numérique des contraventions grâce à une application dédiée et à un smartphone. Cette solution, déjà existante à La Chaux-de-Fonds et dans d'autres communes neuchâteloises, permet une simplification du processus pour tous les intervenants. Le contrevenant peut payer son amende en ligne ou attendre 30 jours pour recevoir tranquillement un bulletin de versement à la maison, sans pénalité.

Cartes journalières LNM

La Commune propose des cartes journalières de la compagnie de navigation LNM à prix réduit pour la saison 2024 (CHF 20.- pour un lac / CHF 30.- pour 3 lacs). Pour en profiter, il suffit de passer à l'administration communale. Nous rappelons que la population peut également s'y procurer des cartes journalières CFF.

Le Conseil communal

Contact administration communale de La Sagne

Téléphone : 032 931 51 06 Fax : 032 931 65 45

E-Mail : commune.lasagne@ne.ch / <http://www.lasagne.ch>

Horaire du bureau communal

Lundi – mercredi – vendredi : 8h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

Mardi – jeudi : Fermé toute la journée



Du 8 juillet 2024 au 9 août 2024 le bureau sera uniquement ouvert lundi, mercredi et vendredi de 8h00 à 11h30

En dehors de l'horaire ci-dessus, possibilité de prendre rendez-vous en contactant préalablement le bureau communal.

